

POL108 - PARTIS POLITIQUES ET SYSTÈMES ÉLECTORAUX
HIVER 2024

Enseignant : Jean-François Daoust

Horaire : Jeudi, 8h50 à 11h40

Local : A6-3003

Courriel : JF.Daoust@USherbrooke.ca

Disponibilité : sur rendez-vous (en personne au A6-1003 ou sur Teams)

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Examiner le rôle et le fonctionnement des partis et des institutions politiques dans différents pays démocratiques.

CONTENU DU COURS

Les changements survenus aux modes de représentation et d'agrégation des intérêts politiques.

Sujets étudiés : origines et idéologies des partis politiques, systèmes partisans et systèmes électoraux.

Représentation majoritaire, proportionnelle et mixte.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Au-delà des connaissances liées aux systèmes électoraux et partisans, le cours vise à développer des compétences en analyse politique comparée, couvrant notamment les institutions et comportements politiques.

Au terme du cours, l'étudiante ou l'étudiant devrait maîtriser avec aisance les différences entre les institutions politiques fondamentales d'une démocratie qui influencent l'organisation du pouvoir (p. ex., le type de régime), de même que les règles du jeu (p. ex., le mode de scrutin) pour accéder à ce pouvoir.

L'étudiante ou l'étudiant sera également en mesure d'évaluer les mérites et limites de ces institutions et de leurs modalités d'application en fonction des objectifs fondamentaux de différentes théories de la démocratie qui seront abordées dans le cours. Finalement, la personne étudiante sera en mesure d'examiner l'impact des institutions fondamentales d'une démocratie sur les comportements politiques (p. ex., participation électorale, choix électoral) et leur variation à travers le temps et les différents contextes politiques.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera principalement magistral.

Il y aura possiblement une personne invitée comme conférencière ou conférencier durant la session. Les personnes étudiantes seront appelées à garder un œil sur l'actualité politique puisque le travail final portera sur une élection récente (entre mai 2023 et mars 2024, inclusivement) choisie par l'étudiante ou l'étudiant.

Pour se préparer au cours, les étudiantes et les étudiants doivent lire les textes obligatoires. Il y aura généralement un texte obligatoire, relativement court et accessible sur Moodle, par semaine.

LECTURES OBLIGATOIRES

Les textes obligatoires sont accessibles sur Moodle.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

<i>Évaluation</i>	<i>Pondération</i>	<i>Échéance</i>
Examen intra	30 %	29 février 2024
Travail final	35 %	17 avril 2024
Examen final	35 %	25 avril 2024

Examen intra

Examen en présentiel portant sur l'ensemble de la matière abordée.

Examen final

Examen en présentiel portant sur l'ensemble de la matière abordée.

Travail final

Étude de cas d'une élection choisie par la personne étudiante. L'élection doit être nationale (et non, par exemple, européenne, régionale, provinciale, municipale, etc.), à l'exception du Canada pour lequel les personnes étudiantes peuvent choisir une élection provinciale. L'élection choisie doit avoir eu lieu entre mai 2023 et mars 2024, inclusivement. L'étudiante ou l'étudiant synthétisera le mode d'organisation du pouvoir dans le pays, de même que les institutions électorales liées aux règles du jeu, avant d'évaluer les mérites et limites de ces institutions en utilisant les résultats (p. ex., participation électorale, résultats électoraux) de l'étude de cas pour illustrer les arguments avancés. Un document incluant les directives détaillées sera fourni en début de session.

CALENDRIER 2024

SÉANCES ET DATES	CONTENU
11 janvier 2024	Pas de cours
Séance 1 – 18/01/2024 ¹	Présentation du cours (fonctionnement, attentes, etc.) Régime démocratique. Théories de la démocratie. Le rôle des institutions.
Séance 2 – 25/01/2024	Les partis politiques. Les grands clivages : quels sont-ils et comment les partis politiques gèrent-ils ces clivages?
Séance 3 – 01/02/2024	Les types de régime I Présidentiel, semi-présidentiel, parlementaire. Fédéralisme, unitarisme.
Séance 4 – 08/02/2024	Les types de régime II Présidentiel, semi-présidentiel, parlementaire. Fédéralisme, unitarisme.
Séance 5 – 15/02/2024	Les modes de scrutin I Majoritaire, proportionnel, mixe. Modalités, applications, implications.
Séance 6 – 22/02/2024	Les modes de scrutin II Majoritaire, proportionnel, mixe. Modalités, applications, implications.
Séance 7 – 29/02/2024	Examen intra (30 %)
07/03/2024	Semaine de relâche
Séance 8 – 14/03/2024	Systèmes partisans I Théories et idéaux-types.
Séance 9 – 21/03/2024	Systèmes partisans II Étude de cas : Québec/Canada.
Séance 10 – 28/03/2024	Participation électorale. Facteurs individuels, institutionnels, contextuels. Tendance dans le monde et explications.
Séance 11 – 04/04/2024	Choix électoral. Le modèle de l'entonnoir de causalité. Applications et perspectives critiques.
Séance 12 – 11/04/2024	Campagnes électorales. Leurs fonctions. L'impact sur la participation et le choix électoral.
17 avril 2024	Remise du travail final (35 %)
Séance 13 – 18/04/2024	Institutions et règles du jeu. Vote obligatoire Vote à 16 ans
Séance 14 - 25/04/2024	Examen final (35 %)

¹ Veuillez noter que la présentation du cours est assez courte et que nous couvrirons, pendant au moins deux heures, des notions qui pourraient se retrouver à l'examen intra (30%) et final (35%).

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#). Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril

BIBLIOGRAPHIE

Bélanger, É., & Nadeau, R. (2009). *Le comportement électoral des Québécois*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Blais, A., & Daoust, J. F. (2020). *The Motivation to Vote: Explaining Electoral Participation*. UBC Press.

Shin, D. C., Dalton, R., & Klingemann, H. D. (2007). Oxford Handbook of Political Behavior.

Duverger, Maurice. (1973). *Sociologie politique*. PUF, Paris, 447

Delwit, P., & De Waele, J. M. (2000). *Le mode de scrutin fait-il l'élection?* Éditions de l'Université de Bruxelles.

Farrell, D. M. (2011). *Electoral systems: A comparative introduction*. Bloomsbury Publishing.

Gallagher, M., & Mitchell, P. (Eds.). (2005). *The politics of electoral systems*. OUP Oxford.

Lemieux, V. (1984). *Systèmes partisans et partis politiques*. PUQ.

Mayer, N. (2010). *Sociologie des comportements politiques*. Armand Colin.

Pauvert, B. (2006). *Élections et modes de scrutin* (Vol. 17). Editions L'Harmattan.

Rosenblum, N. L. (2010). On the Side of the Angels. In *On the Side of the Angels*. Princeton University Press.

Van der Eijk, C., & Franklin, M. N. (2009). *Elections and voters*. Bloomsbury Publishing.

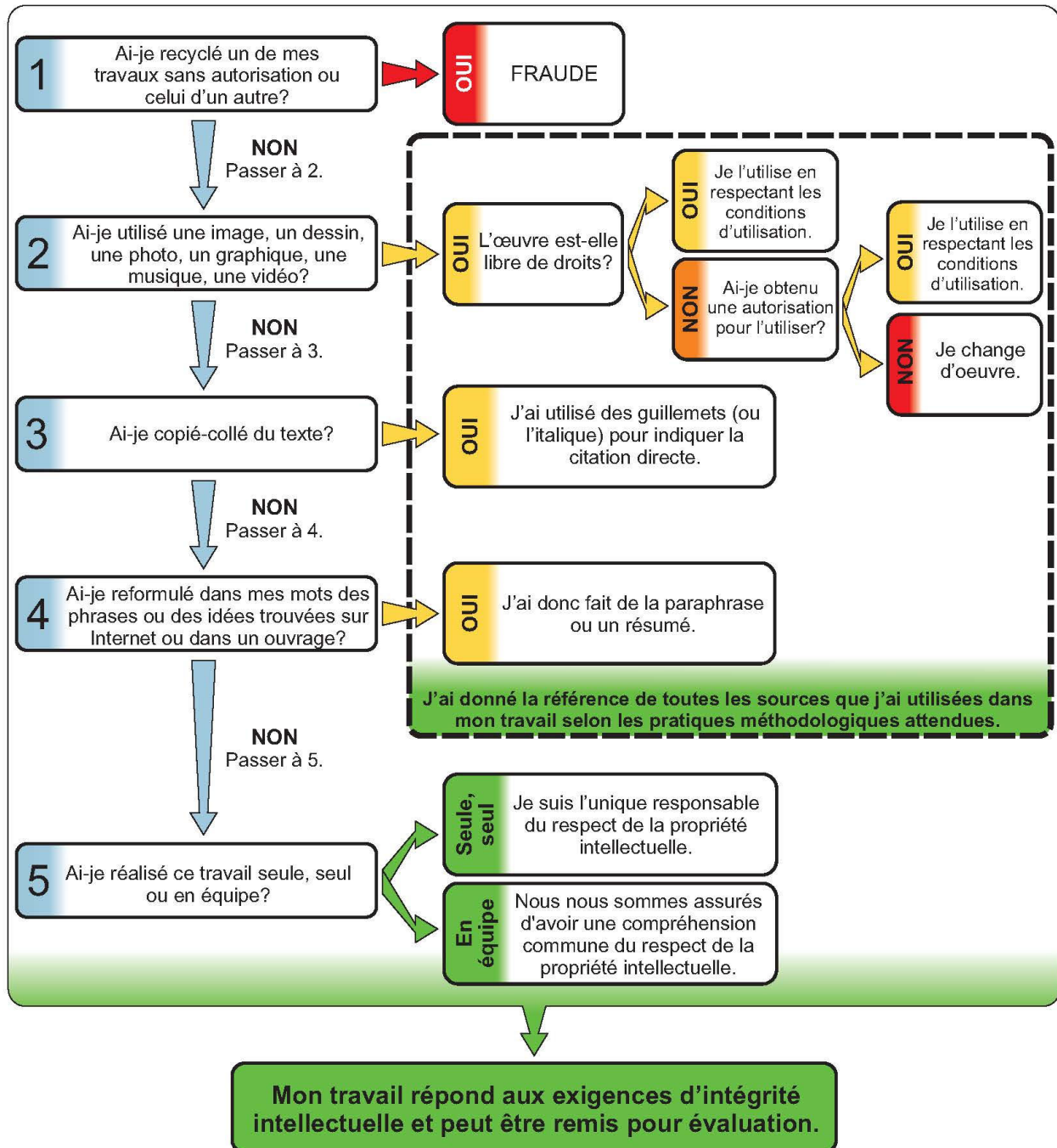
Van Haute, E., Gauja, A., Dowding, K. M., & Dumont, P. (Eds.). (2015). *Party members and activists* (Vol. 6). London: Routledge.

V-Dem. L'institution (Varieties of Democracy, V-Dem) offer énormément d'information sur la conception des différents régimes politiques, de même que plusieurs index qui mesurent la qualité d'une démocratie en fonction des définitions conceptuelles proposées pour plusieurs régimes (démocratie libéral, délibérative, etc.). Lien : <https://www.v-dem.net>

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources